

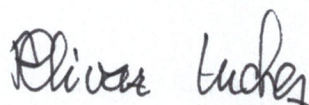
Le 11.11.2024

Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers,

Question écrite :

A partir de quel moment (par exemple le permis d'habiter) un contribuable paie-t-il l'impôt foncier ?

En vous remerciant des réponses obtenues, nous vous prions d'agréer nos salutations respectueuses.



Patrizia clivaz luchez